

**CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIER(E)S
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

ACADEMIES DE REGROUPEMENT EST

**Concours unique sur titres
Session 2018**

Vendredi 6 avril 2018 de 14H00 à 17H00

ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITÉ

Durée : 3 heures (Coefficient : 1)

**Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession
d'infirmier.**

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance. Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre copie.

Si la rédaction de votre devoir vous impose de mentionner des noms de personnes ou de villes, non précisées dans le sujet, vous utiliserez des lettres pour désigner ces personnes ou villes (A..., Y..., Z....).

Les candidats ne doivent pas quitter la salle avant **1h00** de composition.

Ce sujet comporte 3 pages (page de garde incluse). Vérifiez que le sujet est complet.

QUESTIONS DE CONNAISSANCES

Question n°1 :

Définissez l'acronyme ULIS. Quels élèves relèvent de ce dispositif ? Dans quels types d'établissements scolaires trouve-t-on ces dispositifs ? Quel est le rôle plus spécifique de l'infirmier de l'Education Nationale au sein des ULIS ?

Question n°2 :

Citez cinq valeurs et/ou principes du système éducatif français.

Question n°3 :

Citez 5 instances de l'EPLE auxquelles peut participer l'infirmier de l'Education Nationale.

Question n°4 :

En EPLE, quelles règles de délivrance des médicaments aux élèves appliquez-vous sur le temps scolaire :

- En cas de traitement ponctuel en cours ?
- Dans le cadre d'un PAI ?
- Dans le cadre de la gestion d'une situation aiguë, sans prescription médicale préalable, sachant que vous disposez éventuellement de médicaments dans l'infirmierie ?

Question n°5 :

Citez les quatre parcours éducatifs de la scolarité des élèves (loi de refondation de l'école).

ETUDES DE CAS

Vous traiterez les trois sujets de rédaction

Etude de cas n°1 :

Vous avez connaissance de trois cas de gale à l'internat du lycée.

Vous définirez ce qu'est la gale. Vous préciserez la conduite à tenir et proposerez les mesures d'information et de communication adaptées à la situation.

Etude de cas n°2 :

A la fin d'une séance d'éducation à la sexualité avec une classe de seconde, une élève âgée de 16 ans se présente à l'infirmerie car elle est très inquiète.

Elle a un retard de règles.

Décrivez et justifiez la conduite à tenir dans le cadre de vos missions.

Etude de cas n°3 :

Le projet d'établissement de votre collège est en phase de réécriture.

Comment vous impliquez-vous pour y intégrer la dimension santé ?